

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Automobiles «STA»
Siège social : ZI Borj Ghorbel – 2096 Ben Arous - Tunisie

La société Tunisienne d'Automobiles STA, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mr Mohamed AFFES (Cabinet Chaabane pour le Conseil la Formation et l'Audit SARL) et Mr Housseem KALLEL (société 3A CONSULTING).

BILAN**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

Actifs	Note	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		202 615	193 955
Moins : amortissements -Immobilisations incorporelles		(194 279)	(191 085)
	IV.1	8 336	2 870
Immobilisations corporelles		21 149 306	21 089 574
Moins : amortissements -Immobilisations corporelles		(4 689 095)	(4 003 381)
	IV.2	16 460 211	17 086 193
Autres Immobilisations financières		4 131	4 131
Moins : provisions		-	-
	IV.3	4 131	4 131
Total des actifs immobilisés		<u>16 472 677</u>	<u>17 093 193</u>
Autres actifs non courants	IV.4	163 046	344 847
Total des actifs non courants		<u>16 635 723</u>	<u>17 438 041</u>
Actifs courants			
Stocks		40 403 328	53 563 304
Moins : Provisions - Stocks		(174 578)	(183 863)
	IV.5	40 228 750	53 379 442
Clients et comptes rattachés		6 030 225	2 347 435
Moins : Provisions - Clients		(44 477)	(20 305)
	IV.6	5 985 748	2 327 130
Autres actifs courants		2 822 760	2 925 952
Moins : provisions Autres actifs courants		(41 434)	(41 434)
	IV.7	2 781 326	2 884 519
Placement à c.terme et autres actifs financiers		-	-
Moins : provisions		-	-
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.8	3 504 276	2 787 980
Total des actifs courants		<u>52 500 099</u>	<u>61 379 070</u>
Total des actifs		69 135 823	78 817 111

BILAN**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

Capitaux propres et passifs	Note	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres			
Capital social		20 000 000	20 000 000
Reserve légale		971 240	581 422
Primes d'émission		2 109 000	2 109 000
Primes de fusion		8 595	8 595
Résultats reportés		2 806 551	1 426 790
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.9	<u>25 895 386</u>	<u>24 125 807</u>
Résultat de la période		1 345 754	6 369 579
Total des capitaux propres après résultat de la période		<u>27 241 140</u>	<u>30 495 386</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.10	-	18 571
Autres passifs non courants		-	-
Provisions	IV.11	101 660	-
Total des passifs non courants		<u>101 660</u>	<u>18 571</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	15 221 208	39 132 382
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	IV.13	160 300	128 050
Autres passifs courants	IV.14	1 481 564	1 400 254
Autres passifs financiers	IV.15	24 929 950	7 642 468
Concours bancaires		-	-
Total des passifs courants		<u>41 793 022</u>	<u>48 303 154</u>
Total des passifs		<u>41 894 683</u>	<u>48 321 725</u>
Total des capitaux propres et passifs		69 135 823	78 817 111

ETAT DE RESULTAT**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

	Note	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	77 957 201	112 146 345
Autres produits d'exploitation	V.2	2 018 627	903 428
Total des produits d'exploitation		79 975 827	113 049 772
Charges d'exploitation			
Variation stocks	V.3	13 159 977	(36 893 767)
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	55 455 679	135 166 751
Autres Achats d'approvisionnements consommés	V.5	214 992	216 069
Charges de personnel	V.6	2 286 620	2 199 249
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.7	1 203 659	1 098 591
Autres charges d'exploitation	V.8	2 353 016	2 722 896
Total des charges d'exploitation		74 673 943	104 509 788
Résultat d'exploitation		<u>5 301 884</u>	<u>8 539 984</u>
Charges financières nettes	V.9	(3 548 518)	(427 117)
Produits des placements	V.10	93 258	461 679
Autres gains ordinaires	V.11	17 749	522
Autres pertes ordinaires	V.12	(49 779)	(222 381)
Résultat des activités ordinaires avant Impôt		<u>1 814 594</u>	<u>8 352 687</u>
Impôt sur les sociétés	V.13	(468 840)	(1 983 108)
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>1 345 754</u>	<u>6 369 579</u>
Résultat net de la période		1 345 754	6 369 579

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Note	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net			1 345 754	6 369 579
Ajustements pour :				
●	Amortissements & provisions	V.7	1 203 659	1 098 591
●	Plus ou moins-value sur cession d'Immo.	V.11	-	-
●	Reprise provisions	V.7	(204 168)	(349 944)
●	Variation des stocks	VI.1-1	13 159 977	(36 893 767)
●	Variation des créances	VI.1-2	(3 682 790)	7 099 636
●	Variation des Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	VI.1-3	32 250	(2 280 580)
●	Variation des autres actifs	VI.1-4	103 192	(2 235 391)
●	Variation des fournisseurs d'exploitation	VI.1-5	(23 911 174)	12 464 055
●	Variation des autres dettes	VI.1-6	268 840	287 781
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		VI.1	(11 684 459)	(14 440 040)
Flux de trésorerie liés à l'investissement				
●	Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.	VI.2-1	(80 627)	(371 996)
●	Décaissements pour Acqu. Autres ANC	VI.2-3	-	(285 703)
Flux de trésorerie affectés à l'investissement			(80 627)	(657 700)
Flux de trésorerie liés au financement				
●	Opérations sur le capital	VI.3-1	-	-
●	Dividendes & autres distributions	VI.3-2	(4 600 000)	(4 027 780)
●	Encaissements d'emprunts CCT&CMT	VI.3-3	100 049 346	17 750 213
●	Remboursement d'emprunts CCT&CMT	VI.3-4	(82 967 965)	(10 148 573)
Flux de trésorerie affectés au financement			12 481 381	3 573 860
Variation de trésorerie			716 295	(11 523 880)
Trésorerie au début de la période		VI.4-1	2 787 980	14 311 860
Trésorerie à la clôture de la période		VI.4-2	3 504 276	2 787 980
Liquidités à l'actif du bilan			3 504 276	14 311 860
Concours bancaires au passif du bilan			-	-
Trésorerie selon le bilan			3 504 276	14 311 860
Ecart			-	-

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus	77 957 201	112 146 345
Autres produits d'exploitation	2 018 627	903 428
Coût d'achat des marchandises vendus	(68 830 648)	(98 489 053)
Marge Commerciale	11 145 180	14 560 720
Autres charges externes	(1 737 500)	(2 195 380)
Valeur Ajoutée Brute	9 407 680	12 365 339
Charge du personnel	(2 279 310)	(2 192 971)
Impôts et taxes	(287 776)	(340 516)
<u>Excédent Brut d'Exploitation</u>	6 840 594	9 831 852
Autres gains ordinaires	17 749	522
Produits financiers	385 963	472 743
Autres pertes ordinaires	(371 900)	(406 036)
Charges financières nettes	(3 854 153)	(447 803)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 203 659)	(1 098 591)
Impôt sur les sociétés	(407 687)	(1 724 442)
Contribution sociale de solidarité	(61 153)	(258 666)
Résultat des activités ordinaires	1 345 754	6 369 579
Résultat net de l'exercice	1 345 754	6 369 579

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Tunisienne d'Automobiles, STA, est le concessionnaire officiel de la marque CHERY en Tunisie et des camions DAEWOO, opérant sur le marché tunisien depuis mai 2014.

La société Tunisienne d'Automobiles a pour objet l'importation, et la commercialisation en détail des véhicules CHERY et les camions TATA DAEWOO, de toutes les pièces de rechange des dites marques, ainsi que le service après-vente (SAV).

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 19 paragraphe 09, Les faits les plus marquants de la période s'étalant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 mars 2023 a décidé de nommer comme membres au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois exercices qui s'achève lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Nouri CHABAABNE
La Société HOTEL PALACE
La Société CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES
Monsieur Marouane BELKHOJJA
Monsieur Moneim BOUSSARSAR
Monsieur Amenallah BEN TMESEK
La Société ATID SICAF
Monsieur Ammar MARZOUGUI
Monsieur Ridha MARZOUGUI

- Le Conseil d'Administration N°02/2023 réunie le 21 mars 2023 a décidé de nommer ;

Monsieur Nouri CHABAABNE	Président du conseil d'administration	Echéance du mandat, qui prend fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025
Monsieur Moneim BOUSSARSAR	Directeur Général	Echéance du mandat, qui prend fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025
Monsieur Marouane BELKHOJJA	Directeur Général Adjoint	Echéance du mandat, qui prend fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunis le 21 mars 2023 a décidé de nommer, la société CABINET CHAABANE POUR LE CONSEIL LA FORMATION ET L'AUDIT SARL et la société 3 A CONSULTING, commissaires aux comptes et ce pour un mandat de trois ans qui s'achève lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.
- Les dividendes décidés par l'AGO N°01/2023 du 21 Mars 2023 s'élèvent à 4.600.000 DT, soit 2,3 DT par action (avec un nombre total d'actions de 2 000 000) ont été payés le 05 juin 2023.
- Le chiffre d'affaires au 31/12/2023 a atteint 77 957 201 DT contre 112 146 345 DT au 31/12/2022, soit une diminution de 30%.
- Au terme de l'exercice 2023 La Société Tunisienne d'Automobiles-STA s'est positionné au douzième rang à l'échelle

nationale du secteur automobile avec un part du marché de 2,4%.

- L'arrêt de l'inscription et de la commercialisation de la voiture populaire QQ.
- L'arrêt de la commercialisation des voitures berline (ARRIZO 3 & ARRIZO 5).
- Fin 2023, la société a obtenu l'homologation de son nouveau SUV populaire « Chery 1X ». Ce modèle tant attendu sera disponible sur le marché tunisien dès mars 2024.

Cette homologation marque une étape importante pour la marque Chery, qui renforce ainsi sa présence dans le segment des SUV en Tunisie. Le Chery 1X est conçu pour répondre aux besoins des automobilistes tunisiens, avec un design élégant, des performances puissantes et un prix attractif.

Aucun changement d'estimation entre les montants présentés dans états financiers intermédiaires de l'exercice en cours et les montants présentés dans les états financiers annuels précédents,

III. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

III.1 Référentiel comptable

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis par le conseil d'administration de la société " STA" conformément aux normes et principes comptables tels que définis par la loi 96-112 du 30/12/96 relative au système comptable des entreprises. Aucune divergence significative n'est de nature à altérer l'intelligibilité et la fiabilité de ces états. Les conventions de base ont été respectées.

III.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2023. L'exercice s'étale du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique.

Les états financiers sont établis selon l'hypothèse de continuité d'exploitation du fait que la société n'a ni l'intention ni l'obligation de cesser ou de réduire ses activités.

La société a opté pour le modèle autorisé pour l'établissement de l'Etat de résultat et de l'Etat des Flux de Trésorerie.

III.3 Unité monétaire

Les états financiers de la société "Société Tunisienne d'Automobiles" sont établis en dinar Tunisien

III.4 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition est inférieure à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés qui y sont liés profiteront à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat de l'exercice de leur engagement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-492 du 25 février 2008.

Licences Logiciels ERP Navision Dynamics	33,33%
Logiciels :	33,33%
Construction :	5%
Matériels et outillages industriels :	15%
Matériels de Transport :	20%
Installations générales Agencements, Aménagements, Divers (IGAAD) :	10%
Mobiliers et Matériels de Bureaux :	20%
Matériels Informatique	33,33%

III.5 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « STA » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

- **Stocks Pièces de Rechanges :**

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition (prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments) en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

- **Stocks de véhicules neufs :**

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

La méthode de valorisation du stock des véhicules neufs est la méthode du coût individuel.

- **Stocks en transit et encours de dédouanement :**

En se référant aux incoterms, adoptés par la société STA, les achats en transit et encours de dédouanement doivent être comptabilisés parmi les stocks de pièces de rechange et des véhicules neufs lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à la société.

Les stocks en transit et encours de dédouanement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition (prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments).

- **Provisions sur stock pièces de rechange :**

La politique de provisionnement du stock pièces de rechange de la société STA, tient compte de la période de garantie CHERY qui est de 5 ans. Cette politique est la suivante :

- Aucune provision n'est constatée sur le stock PR non mouvementé pendant une période inférieure à quatre ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 25% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre quatre ans et cinq ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre cinq ans et six ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période supérieure à Six ans depuis la date de création de la fiche pièce.

- **Provisions sur le stock les véhicules neufs « V.N »**

La politique de provisionnement des véhicules neufs de la société STA est la suivante :

Aucune provision n'est constatée sur le stock VN non vendus pendant une période inférieure à deux ans depuis la date de débarquement.

- Un taux de provision de 20% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période qui varie entre deux ans et trois ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de provision de 40% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période qui varie entre trois ans et quatre ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de provision de 60% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période supérieure à 5 ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de 100% est pratiqué sur les VN non vendues et dont le prix de revient sur le marché est inférieur à leur coût de revient.

La société provisionne pour la différence entre le prix de vente et le coût de revient les stocks de véhicules non vendus et dont la valeur sur le marché s'est dépréciée.

Pour les véhicules de démonstration la société a appliqué une provision sur la différence entre le prix de vente et le coût d'achat net après ristourne accordée sur test drive. Le taux de provision appliqué est de 13% pour les acquisitions 2022.

III.6 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé au passif du bilan dans la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année ainsi que les charges financières échues et non payées de la période est constatée parmi les passifs financiers courants.

III.7 Les frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques ; tels que les frais de marketing pour lancement de nouveaux modèles de véhicules sur le marché tunisien, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les charges à répartir et les frais préliminaires sont résorbés selon le mode linéaire sur trois ans.

III.8 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le Conseil d'Administration de la société STA a pris décision que les ventes se font au comptant.

Les soldes créances clients qui figurent dans les états financiers sont principalement relatifs aux marchés conclus avec les organismes publics et les organismes financiers (banques et leasing)

La société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances, et constate des provisions pour les créances jugées douteuses. La politique de provisionnement des créances douteuses de la société STA est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure à une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice pour les clients ordinaires.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à deux années à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice pour les marchés publics.

III.9 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Cette dernière peut, dans certains cas, faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel à un jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la sortie des ressources est probable.

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus regroupent le chiffre d'affaires net de toutes remises, rabais et ristournes accordés.

Les ventes de véhicules ou de pièces de rechange par l'entreprise sont constatées à la date de livraison, date de transfert à l'acheteur des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les revenus sont présentés distinctement en fonction de leur régime en matière de la TVA ou dans certains cas selon leur nature.

III.11 Les gains et les pertes éventuels provenant des éléments tels que les coûts de garantie, les réclamations, les pénalités ou pertes éventuelles :

Les garanties sont accordées aux clients sur certains équipements. En l'absence de base fiable d'estimation des frais ayant trait qui pourront être engagés, et qui sont couverts en partie par le constructeur des châssis, aucune provision n'est constituée à juste titre.

La société ne prend en charge aucune réparation sauf celles remboursées par le constructeur, les garanties approuvées par le constructeur sont comptabilisées au cours de l'exercice de l'accord de remboursement.

III.12 Les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change :

La société procède à des achats à terme de devises afin de se préserver contre les risques de change.

III.13 Les méthodes de comptabilisation des opérations conclues en monnaies étrangères :

La société enregistre les opérations libellées en monnaies étrangères au cours de change de la date de la transaction.

À la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les plus ou moins-values de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.14 Régime fiscal

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés conformément au droit commun et à l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS, le taux appliqué à partir de 2019 est de 35%. Ce taux sera ramené à 20% suite à son introduction en bourse. Elle est aussi soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 3%.

III.15 Note sur les événements postérieurs à la clôture des états financiers

Par ailleurs, aucun autre événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de la clôture jusqu'à ce jour.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Licences	25 148	16 488
Logiciels	177 467	177 467
Total immobilisations incorporelles brutes	202 615	193 955
Amortissements -Immobilisations incorporelles	(194 279)	(191 085)
Total immobilisations incorporelles nettes	8 336	2 870

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Terrains	10 102 073	10 102 073
Construction	8 344 559	8 344 559
IGAA Construction: SHOW ROOM SFAX	108 891	108 891
Matériels et Outillages	959 703	907 422
Matériels de Transport	657 404	657 404
Installations générales, agencements et aménagements	635 091	628 027
Equipement de Bureau	198 753	194 856
Matériels Informatique	142 833	146 343
Total immobilisations corporelles	21 149 306	21 089 574
Amortissements -Immobilisations corporelles	(4 689 095)	(4 003 381)
Total immobilisations corporelles nettes	16 460 211	17 086 193

IV.3 Autres Immobilisations financières (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Cautionnements	4 131	4 131
Immobilisations financières brutes	4 131	4 131
Provision pour dépréciation	-	-
Immobilisations financières nettes	4 131	4 131

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Charges à répartir	57 550	142 724
Frais préliminaires	287 297	416 313
Résorptions cumulées	(181 801)	(214 190)
Total autres actifs non courants nets	163 046	344 847

NOTES EXPLICATIVES (IV.1- IV.2) / (IV.4)

1. Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Régularisation	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023	Amortiss. Cumulés au 31/12/2022	Dotations	Reprise	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2022
Concessions, brevets & licences	16 488	8 660			25 148	(14 917)	(1 895)		(16 812)	8 336	1 571
Logiciels	177 467				177 467	(176 168)	(1 299)		(177 467)	(0)	1 299
Total des immobilisations incorporelles	193 955	8 660	-	-	202 615	(191 085)	(3 194)	-	(194 279)	8 336	2 870
Terrains	10 102 073				10 102 073	-	-		-	10 102 073	10 102 073
Construction	8 344 559				8 344 559	(2 538 044)	(419 164)		(2 957 208)	5 387 351	5 806 515
IGAA Construction: SHOW ROOM SFAX	108 891				108 891	(51 220)	(10 566)		(61 787)	47 105	57 671
Matériels et Outillages	907 422	52 281			959 703	(566 940)	(95 029)		(661 969)	297 734	340 482
Matériels de Transport	657 404				657 404	(282 082)	(94 795)		(376 877)	280 527	375 322
IGAAD	628 027	5 620			633 647	(279 938)	(57 240)		(337 086)	296 561	348 089
Equipeement de Bureau	194 856	9 485		(5 588)	198 753	(154 806)	(11 448)	5 588	(160 666)	38 087	40 050
Matériels Informatique	146 343	4 580		(6 646)	144 277	(130 353)	(9 705)	6 646	(133 504)	10 773	15 990
Total des immobilisations corporelles	21 089 574	71 967	-	(12 234)	21 149 306	(4 003 381)	(697 948)	12 234	(4 689 095)	16 460 211	17 086 193

2. Tableau de résorption des frais préliminaires et des charges à répartir au 31/12/2023

Rubrique	Taux	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions 31/12/2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amortiss. Cumulés au 31/12/2022	Dotations 31/12/2023	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2023	V.C.N au 31/12/2022
Frais préliminaires	3 ans	504 763		504 763	217 466	145 634	363 101	141 663	287 297
Charges à répartir	3 ans	507 728		507 728	450 178	36 167	486 345	21 384	57 550
Total		1 012 492	-	1 012 492	667 645	181 801	849 446	163 046	344 847

IV.5 Stocks (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Stocks véhicules	18 005 451	14 828 352
Stocks pièces de rechanges	8 245 072	7 427 422
Stock en douane VN	14 152 804	31 307 531
Total des stocks bruts	40 403 328	53 563 304
Provisions pour dépréciation STK	(174 578)	(183 863)
Total des stocks nets	40 228 750	53 379 442

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	2 959 946	1 313 625
Clients effets à recevoir	2 900 032	810 824
Clients factures à établir	170 247	222 986
Total des comptes clients bruts	6 030 225	2 347 435
Provisions sur Clients	(44 477)	(20 305)
Total des comptes clients nets	5 985 748	2 327 130

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs avances/Cde	41 434	41 475
Personnel - avances et acomptes	1 000	-
Retenue a la source/paiement clients Non parvenue	572	572
Report TVA	47 962	677 622
Etat report IS	1 195 424	653 286
Divers-Produits à recevoir.	1 282 261	1 305 150
Débiteurs Divers	101 660	-
Charges constatées d'avance.	95 679	78 070
Intérêts constatés d'avance	56 768	169 777
Total des autres actifs courants bruts	2 822 760	2 925 952
Provisions des autres actifs courants	(41 434)	(41 434)
Total des autres actifs courants nets	2 781 326	2 884 519

IV.8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Chèques en caisse	270 253	177 045
Chèque à l'encaissement	107 805	-
TPE en caisse	4 356	971
Banques en dinars	2 928 575	2 261 100
Banques en EURO	1 460	68 151
Banques en USD	165 893	249 151
Caisse	25 934	31 564
Total	3 504 276	2 787 980

IV.9 Capitaux propres (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	20 000 000	20 000 000
Reserve légale	971 240	581 422
Primes d'émission	2 109 000	2 109 000
Primes de fusion	8 595	8 595
Résultats reportés	2 806 551	1 426 790
Capitaux propres avant résultat	25 895 386	24 125 807
Résultat de l'exercice	1 345 754	6 369 579
Capitaux propres avant affectation	27 241 140	30 495 386

IV.10 Emprunts (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt VIVO	-	18 571
Total des emprunts	-	18 571

IV.11 Provisions (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour risques	101 660	-
Total des Provisions	101 660	-

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs d'exploitation étrangers	14 923 314	38 823 982
Fournisseurs d'exploitation locaux	87 660	244 058
Fournisseurs effets à payer	199 925	58 832
Fournisseurs d'immobilisations	5 308	509
Fournisseurs Factures non parvenues	5 001	5 001
Total des dettes fournisseurs	15 221 208	39 132 382

IV.13 Clients - avances et acomptes reçus sur commandes (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	160 300	128 050
Total des Avances clients	160 300	128 050

NOTES EXPLICATIVES (IV.9)

1. Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime de fusion	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2022 avant affectation	20 000 000	581 422	8 595	2 109 000	1 426 790	6 369 579	30 495 386
Affectation et imputations (AGO N°01/2023 21/03/2023)		389 818			5 979 760	(6 369 579)	-
Distribution des Dividendes (AGO N°01/2023 21/03/2023)					(4 600 000)		(4 600 000)
Résultat au 31/12/2023						1 345 754	1 345 754
Soldes au 31/12/2023 avant affectation	20 000 000	971 240	8 595	2 109 000	2 806 551	1 345 754	27 241 140

2. Résultat par Action

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'action	2 000 000	2 000 000
Valeur Nominale	10	10
Bénéfice	1 345 754	6 369 579
Bénéfice par Action	0,673	3,185

IV.14 Autres passifs courants (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Clients RRR à accorder	22 875	15 174
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires payer	936 640	482 379
Cont Sociale de Solidarité 4% à payer	61 153	258 666
CNSS	138 007	132 528
Créditeurs Divers	2 492	519
Charges à payer.	320 398	253 219
Produits constatés d'avance.	-	257 769
Total des autres passifs courants	1 481 564	1 400 254

IV.15 Autres passifs financiers (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Échéances à moins d'un an sur emprunts CMT	25 974	7 403
Financement de lettre de crédit	24 716 446	7 635 066
Intérêts courus	187 530	-
Total des autres passifs financiers	24 929 950	7 642 468

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes locaux de véhicules neufs	71 324 064	106 884 851
Ventes locaux de pièces de rechanges	5 718 117	4 638 581
Ventes Interne	262 701	194 423
Prestations de services	734 712	463 304
Prestations de services encours	(52 739)	(14 539)
RRR-Ventes locaux de pièces de rechanges	(6 779)	(5 102)
RRR à accorder	(22 875)	(15 174)
Total des revenus	77 957 201	112 146 345

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Subvention d'exploitation	22 373	19 393
Remb Garantie et Pub CHERY OVERSIDE	1 792 086	528 706
Produits des activités annexes	-	5 385
Reprise sur Provisions pour risques	-	208 048
Reprise Provision sur stock	183 863	100 176
Reprise Provision Clients douteux	20 305	41 720
Total des autres produits d'exploitation	2 018 627	903 428

V.3 Variation des stocks (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Variation de stock véhicules neufs	13 977 628	(33 329 560)
Variation de stock pièces de rechanges	(817 651)	(3 564 207)
Total des Variation des stocks	13 159 977	(36 893 767)

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Achats hors groupe de Pièces de rechange	758 177	716 386
Importations de pièces de rechanges	4 032 415	5 942 586
Importations de véhicules neufs	50 427 790	128 373 629
Achats Internes	262 701	178 843
RRR Obtenues	(25 404)	(44 694)
Total des achats d'approvisionnement	55 455 679	135 166 751

V.5 Autres Achats d'approvisionnements (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Sonde.	3 749	7 966
Electricités.	97 366	93 871
Les carburants : essence et gasoil.	48 239	41 850
Les fournitures d'atelier.	10 558	12 089
Les vêtements de travail.	-	8 019
Les fournitures informatiques.	14 497	6 196
Les imprimés administratifs.	22 068	25 115
Frais divers CG	2 013	253
Divers.	5 630	10 963
Total des achats d'approvisionnement	214 992	216 069

V.6 Charges de personnel (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel.	1 956 593	1 911 167
Charges sociales légales.	317 098	278 459
Autres Charges Personnels	12 929	9 622
Total des charges de personnel	2 286 620	2 199 249

V.7 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 194	3 677
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	697 949	676 556
Résorption des frais préliminaires et des charges à répartir	181 801	214 190
Dotations aux provisions des stocks	174 578	183 863
Dotations aux provisions des créances clients	44 477	20 305
Dotations aux provisions pour risques et charges	101 660	-
Total dotations aux amortissements et aux provisions	1 203 659	1 098 591

V.8 Autres charges d'exploitation (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Locations engins	14 206	26 455
Charges syndic	(300)	2 400
Entretien et réparations	239 992	179 859
Primes d'assurances.	110 795	72 016
Divers services extérieurs	91 784	186 785
Personnel extérieurs à l'entreprise.	-	12 324
Rémunération d'intermédiaires et honoraires.	195 233	220 418
Publicité, publications, relations publiques.	425 174	298 806
Transports de biens et transports collectifs	26 755	31 001
Missions et réceptions.	23 986	14 087
Cadeaux à la clientèle	69 483	249 631
Voyages et déplacements.	2 184	6 842
Frais postaux	22 668	17 406
Frais et commissions bancaires	515 539	877 349
Jetons de présences	327 740	187 000
Impôts et taxes	287 776	340 516
Total des autres charges d'exploitation	2 353 016	2 722 896

V.9 Charges financières nettes (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur Crédit à court terme	2 634 707	220 332
Intérêts sur escompte effets	680 471	158 119
Intérêts sur découverts bancaires	505 796	27 053
Pertes de change	20 250	25 345
Pertes de change Latente	-	7 332
Gains de Change	(292 705)	(11 064)
Total des charges financières nettes	3 548 518	427 117

V.10 Produits Financiers (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Produits financières	93 258	179 335
Produits des placements	-	282 344
Total des Produits des placements	93 258	461 679

V.11 Autres gains ordinaires (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Remboursement Assurance	15 938	-
Produits sur éléments non récurrents (exceptionnel)	1 811	522
Total autres gains ordinaires	17 749	522

V.12 Autres pertes ordinaires (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Pertes exceptionnelles	2 755	199 061
Charges non déductibles	-	9 319
Pénalité de retard	47 024	14 001
Total autres pertes ordinaires	49 779	222 381

V.13 Impôt sur les sociétés (En DT)

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés	407 687	1 724 442
Contribution sociale de solidarité (*)	61 153	258 666
Total impôt sur les sociétés	468 840	1 983 108

(*) La taxe sur la contribution sociale de solidarité a été prévue par l'article 53 de la loi n°66 du 18 décembre 2017 tel que modifié par l'article 22 de la loi des finances 2023, elle est égale à 3% du résultat soumise à l'impôt sur les sociétés.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

1. Variations des Stocks

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Stocks véhicules	18 005 451	14 828 352	(3 177 099)
Stocks pièces de rechanges	8 245 072	7 427 422	(817 651)
Stock en douane VN	14 152 804	31 307 531	17 154 727
Total	40 403 328	53 563 304	13 159 977

2. Variations des Créances clients

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients et comptes rattachés	2 959 946	1 313 625	(1 646 321)
Clients effets à recevoir	2 900 032	810 824	(2 089 207)
Clients factures à établir	170 247	222 986	52 739
Total	6 030 225	2 347 435	(3 682 790)

3. Variations des autres actifs courants

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs avances/Cde	41 434	41 475	41
Personnel - avances et acomptes	1 000	-	(1 000)
Retenue a la source/paiement clients Non parvenue	572	572	-
Etat report IS	1 195 424	653 286	(542 138)
Report TVA	47 962	677 622	629 660
Débiteurs Divers	101 660	-	(101 660)
Divers-Produits à recevoir.	1 282 261	1 305 150	22 889
Charges constatées d'avance.	95 679	78 070	(17 609)
Intérêts constatés d'avance	56 768	169 777	113 010
Total	2 822 760	2 925 952	103 192

4. Variations des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs Etrangers	14 923 314	38 823 982	(23 900 667)
Fournisseurs Locaux	87 660	244 058	(156 398)
Fournisseurs d'exploitation effets à payer	199 925	58 832	141 093
Fournisseurs d'Immobilisations	5 308	509	4 798
Fournisseurs Factures non parvenues	5 001	5 001	-
Total	15 221 208	39 132 382	(23 911 174)

5. Variations Clients - avances et acomptes reçus sur commandes

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	160 300	128 050	32 250
Total des Avances clients	160 300	128 050	32 250

6. Variations des autres passifs courants

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients RRR à accorder	22 875	15 174	7 701
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires payer	936 640	482 379	454 261
Cont Sociale de Solidarité 2% à payer	61 153	258 666	(197 513)
CNSS	138 007	132 528	5 479
Créditeurs Divers	2 492	519	1 973
Charges à payer.	320 398	253 219	67 179
Produits constatés d'avance.	-	257 769	(257 769)
Intérêts courus	187 530	-	187 530
Total	1 669 094	1 400 254	268 840

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

1. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
	3	2
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8 660	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	71 967	371 996
Total	80 627	371 996

2. Décaissements pour Acqu. Autres actifs non courants

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
VB d'immobilisations corporelles cédées	(12 234)	-
AC d'immobilisations corporelles cédées	12 234	-
Plus-value de cession des immobilisations	-	-
Total	-	-

3. Décaissements pour Acqu. Autres actifs non courants

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Charges à répartir	-	285 703
Total	-	285 703

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

1. Opérations sur le capital

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Opérations sur le capital	20 000 000	20 000 000	-
Total	20 000 000	20 000 000	-

2. Dividendes et autres distributions

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dividendes et autres distributions	5 895 386	10 495 386	(4 600 000)
Total	5 895 386	10 495 386	(4 600 000)

3. Encaissement Emprunts LT et Emprunt CT

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
UIB-FDD		4 615 148
UIB-FDD		1 500 000
UIB-FDD		4 000 000
BIAT-FDD		7 635 066
BIAT-LD2308966434	3 817 533	
BIAT-LD2317709023	2 714 668	
BIAT-LD2317716098	2 715 000	
BIAT-LD2317774650	2 715 000	
BIAT-LD2327526438	2 714 668	
BIAT-LD2335602920	1 000 000	
AB-CDI30495	2 842 882	
AB	1 077 236	
UIB-FDD-01	5 396 556	
UIB-FDD-02	2 476 615	
UIB-FDD-03	3 512 037	
UIB-FDD-04	3 600 000	
UIB-FDD-05	1 637 450	
UIB-FDD-06	1 664 930	
UIB-FLC-01	5 375 124	
UIB-FLC-02	9 770 026	
UIB-FLC-03	5 488 097	
UIB-FLC-04	5 375 124	
UIB-FLC-05	3 951 859	
UIB-FLC-06	5 488 097	
UIB-FLC-07	3 000 000	
UIB-FLC-08	3 385 000	
UIB-FLC-09	3 385 026	
UIB-FLC-10	3 840 408	
UIB-FLC-11	3 951 859	
UIB-FLC-12	5 488 097	
AB-FDEV-12	3 666 056	
Total	100 049 346	17 750 213

4. Décaissement Emprunts LT et Emprunt CT

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt Vivo	-	33 426
UIB-FDD		4 615 148
UIB-FDD		1 500 000
BIAT-LD2236245071		4 000 000
BIAT-LD2236245071	(7 635 066)	
BIAT-LD2308966434	(3 817 533)	
BIAT-LD2317709023	(2 714 668)	
BIAT-LD2317716098	(2 715 000)	
BIAT-LD2317774650	(2 715 000)	
BIAT-LD2327526438	(2 714 668)	
AB-CDI30495	(2 842 882)	
AB	(1 077 236)	
UIB-FDD-01	(5 396 556)	
UIB-FDD-02	(2 476 615)	
UIB-FDD-03	(3 512 037)	
UIB-FDD-04	(3 600 000)	
UIB-FDD-05	(1 637 450)	
UIB-FDD-06	(1 664 930)	
UIB-FLC-01	(5 375 124)	
UIB-FLC-02	(9 770 026)	
UIB-FLC-03	(5 488 097)	
UIB-FLC-04	(5 375 124)	
UIB-FLC-05	(3 951 859)	
UIB-FLC-06	(5 488 097)	
UIB-FLC-07	(3 000 000)	
Total	(82 967 965)	10 148 573

VI.4 Variation de Trésorerie

5. Trésorerie début de période

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Chèques en caisse	177 045	93 100
TPE en caisse	971	1 450
Banques en dinars	2 261 100	13 864 900
Banques en EURO	68 151	72 739
Banques en USD	249 151	259 244
Caisse	31 564	20 428
Total	2 787 980	14 311 860

1. Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Chèques en caisse	270 253	177 045
Chèque à l'encaissement	107 805	-
TPE en caisse	4 356	971
Banques en dinars	2 928 575	2 261 100
Banques en EURO	1 460	68 151
Banques en USD	165 893	249 151
Caisse	25 934	31 564
Total	3 504 276	2 787 980

VII. Autres notes complémentaires

VII.1 Dividendes payés

Les dividendes décidés par l'AGO N°01/2023 du 21 Mars 2023 s'élèvent à 4.600.000 DT, soit 2.3 DT par action (avec un nombre total des actions de 2 000 000) ont été payés le 05 juin 2023.

VII.2 Crédit à Court terme

Type de Crédit	Objet	Date Début	Date Fin	Nature de Crédit	Montant Principal de Crédit	2023						
						Solde au 31/12/2022		Mouvements de la période			Solde au 31/12/2023	
						Échéance à +1 an	ECHEANCE-1AN	Nouveau Emprunt	Remboursement	Reclassement	Échéance à +1 an	ECHEANCE-1AN
VIVO ENERGY Tunisie	Matériel Industriel	01/01/2017	31/12/2023	VIVO ENERGY Tunisie	130 000	18 571	7 403			18 571	-	25 974
CCT	FLC	28/12/2022	27/02/2023	BIAT-LD2236245071			7 635 066		(7 635 066)		-	-
CCT	FLC	30/03/2023	20/05/2023	BIAT-LD2308966434				3 817 533	(3 817 533)		-	-
CCT	FLC	26/06/2023	25/09/2023	BIAT-LD2317709023				2 714 668	(2 714 668)		-	-
CCT	FLC	26/06/2023	23/08/2023	BIAT-LD2317716098				2 715 000	(2 715 000)		-	-
CCT	FLC	26/06/2023	24/07/2023	BIAT-LD2317774650				2 715 000	(2 715 000)		-	-
CCT	FLC	02/10/2023	01/11/2023	BIAT-LD2327526438				2 714 668	(2 714 668)		-	-
CCT	FLC	22/12/2023	05/01/2024	BIAT-LD2335602920				1 000 000			-	1 000 000
CCT	FLC	16/06/2023	15/09/2023	AB-CDI30495				2 842 882	(2 842 882)		-	-
CCT	FLC	31/07/2023	31/10/2023	AB				1 077 236	(1 077 236)		-	-
CCT	FDD	25/01/2023	25/04/2023	UIB-FDD-01				5 396 556	(5 396 556)		-	-
CCT	FDD	23/05/2023	23/08/2023	UIB-FDD-02				2 476 615	(2 476 615)		-	-
CCT	FDD	07/06/2023	07/09/2023	UIB-FDD-03				3 512 037	(3 512 037)		-	-
CCT	FDD	05/07/2023	05/10/2023	UIB-FDD-04				3 600 000	(3 600 000)		-	-
CCT	FDD	09/08/2023	09/11/2023	UIB-FDD-05				1 637 450	(1 637 450)		-	-
CCT	FDD	25/09/2023	25/12/2023	UIB-FDD-06				1 664 930	(1 664 930)		-	-
CCT	FLC	02/05/2023	02/08/2023	UIB-FLC-01				5 375 124	(5 375 124)		-	-
CCT	FLC	02/05/2023	02/08/2023	UIB-FLC-02				9 770 026	(9 770 026)		-	-
CCT	FLC	13/06/2023	13/09/2023	UIB-FLC-03				5 488 097	(5 488 097)		-	-
CCT	FLC	02/08/2023	02/11/2023	UIB-FLC-04				5 375 124	(5 375 124)		-	-
CCT	FLC	07/09/2023	07/12/2023	UIB-FLC-05				3 951 859	(3 951 859)		-	-
CCT	FLC	13/09/2023	13/12/2023	UIB-FLC-06				5 488 097	(5 488 097)		-	-
CCT	FLC	02/11/2023	02/12/2023	UIB-FLC-07				3 000 000	(3 000 000)		-	-
CCT	FLC	02/11/2023	02/01/2024	UIB-FLC-08				3 385 000			-	3 385 000
CCT	FLC	02/11/2023	02/02/2024	UIB-FLC-09				3 385 026			-	3 385 026
CCT	FLC	30/11/2023	29/02/2024	UIB-FLC-10				3 840 408			-	3 840 408
CCT	FLC	07/12/2023	07/03/2024	UIB-FLC-11				3 951 859			-	3 951 859
CCT	FLC	13/12/2023	13/03/2024	UIB-FLC-12				5 488 097			-	5 488 097
		15/12/2023	04/03/2024	AB-FDEV-12				3 666 056			-	3 666 056
				Total	130 000	18 571	7 642 468	100 049 346	(82 967 965)	18 571	-	24 742 420

VIII. Notes sur les parties liées

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39, Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la société "SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES" à savoir

VIII.1 Identification des parties liées :

- STE CME
- STE CHAABANE ET CIE
- STE HOTEL PALACE
- CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES
- MAHFOUDH BAROUNI

VIII.2 Transactions avec les parties liées

Les informations objet de cette note se présentent ainsi ;

1. Les charges engagées avec des sociétés liées et les dettes rattachées :

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Charges de l'exercice 31/12/2023	Charges de l'exercice 31/12/2022
ACHAT	Prix conventionnel	Dirigeant commun	STE HOTEL PALACE		-	(1 003)
ACHAT	Prix conventionnel	Dirigeant commun	MAHDIA PALACE THALASSO		-	(888)
ACHAT	Prix conventionnel	Dirigeant commun	CME		(50)	(141)

2. Les produits constatés avec des sociétés et des parties liées et les créances rattachées :

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Produits de l'exercice 31/12/2023	Produits de l'exercice 31/12/2022
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CME	Service après-vente	17 857	20 896
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	Camion/Leasing	-	298 135
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	Service après-vente	75 831	54 367
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES	Service après-vente	566	17 185
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	MAHFOUDH BAROUNI	Voitures neuves	-	89 000
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	MAHFOUDH BAROUNI	Service après-vente	269	166

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

3.1 Rémunérations servies aux dirigeants :

La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration N°03/2018 en date du 21 Novembre 2018.

La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 129 240 dinars et une prime annuel brut de 18 460 dinars. La rémunération brute au 31/12/2023 s'élève à 147 700 dinars.

Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

La rémunération accordée au Directeur Général Adjoint est fixée par décision du Conseil d'Administration N°02/2021 en

date du 25 Juin 2021. La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 144 565 dinars.

La rémunération brute au 31/12/2023 s'élève à 144 565 dinars.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : une voiture de fonction, un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

Les obligations et engagements de la société « STA S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme :						
- Indemnité / Rémunération	-	-	292 265	-	-	-
- Jetons de présence	184 615	184 615	-	-	143 750	143 750
Total	184 615	184 615	292 265	-	143 750	143 750

3.2 Rémunérations servies aux administrateurs :

Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 s'élève à 328 365 dinars, telle que fixés par le conseil d'administration n°1/2023 du 16/02/2023, figurant au passif du bilan, détaillés comme suit :

- Le montant brut accordé au cours de l'exercice 2023 au Président conseil d'administration s'élève à 184 615 dinars.
- Les jetons de présence accordés aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 143 750 dinars.

3.3 Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

Les rémunérations des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2023, constatées en charges à payer, est de 23 750 dinars.

IX. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Bénéficiaire ou origine				Provisions	Observations	Valeur Totale
	Tiers	P.D. G	Entreprises liées	Associés			
1 - Engagements donnés aux tiers							-
a- Garanties personnelles							-
* cautionnement							-
b- Garanties réelles							-
* Hypothèques							-
* Nantissement							-
c- Effets escomptés et non échus							-
d- Créances à l'exportation mobilisée							-
Total							-
2 - Engagements reçus par l'entreprise							-
a- Garanties personnelles							-
* caution sur crédits bancaires							-
* Aval							-
* caution sur financement leasing							-
b- Garanties réelles							-
* Hypothèques							-
* Nantissement							-
c- Effets escomptés et non échus							-
d- Créances à l'exportation mobilisées	6 075 230						6 075 230
Total	6 075 230	-	-	-	-	-	6 075 230
3 - Engagements réciproques							
*emprunts obtenus et non encore encaissés							-
*Intérêts sur emprunts en cours							-
*Crédit documentaire	24 309 265						24 309 265
*Opération de portage							-
* caution sur engagement par signature	5 096 069						5 096 069
*commande d'immobilisations							-
*leasing mobilier en cours							-
*leasing immobilier en cours							-
Total	29 405 333	-	-	-	-	-	29 405 333
DETTES GARANTIES PAR DES SURETES							
Postes concernés							-
*Emprunt obligataire							-
*Emprunt d'investissement							-
*Emprunt courant de gestion	24 877 046						24 877 046
*Autres							-
Total	24 877 046	-	-	-	-	-	24 877 046
Total Général	60 357 610	-	-	-	-	-	60 357 610

X. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation				
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais D'administration	Autres Charges	Pertes ordinaires
Achats de marchandises consommés	68 615 655					
-Achats de marchandises	55 455 679	55 455 679				
-Variation de stocks de marchandises	13 159 977	13 159 977				
Achats d'approvisionnements consommés	214 992	10 055		204 937		
Charges de personnel	2 286 620	917 143	389 390	980 087		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 203 659	190 883,333	60 891,122	449 368,064	502 517	
Autres charges d'exploitation	2 353 016					
-Services extérieurs	456 019	9 204		230 788	216 027	
-Autres services extérieurs	1 609 221	96 889	424 523	548 284	539 525	
-Impôts, taxes et versements assimilés	287 776	246 692		13 923	27 161	
Charges financières nettes	3 548 518				3 548 518	
Autres pertes ordinaires	49 779					49 779
Impôts sur les bénéfices	407 687					407 687
Contribution sociale de solidarité	61 153					61 153
	78 741 081	70 086 521	874 805	2 427 388	4 833 748	518 619

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

AU 31 DECEMBRE 2023

Tunis, le 25/04/2024

Messieurs les Actionnaires de la société

STA-S. A

Zone Industrielle Borj Ghorbel – 2096

Ben Arous - Tunisie

I. Rapport sur l'Audit des Etats Financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes des exercices 2023, 2024 et 2025 qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Société Tunisienne d'Automobiles** » STA-S. A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **27 241 140 DT** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **1 345 754 DT**.

Ces Etats financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration N°1/2024 du 22 Avril 2024.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. Prise en compte des revenus

a) Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élèvent à 77 957 201 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat (se référer à la Note V.1 Revenu des états financiers). Ils sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs et comptabilisés au prix de vente hors TVA, net des réductions commerciales consenties par la Société. Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant (engagées et restant à engager) est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises et des prestations de services, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des coûts à encourir par la Société après la vente des véhicules neufs (notamment au titre des garanties et des entretiens gratuits accordés aux clients) ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

2. Évaluation des stocks

a) Risques identifiés

Les stocks de la Société se composent essentiellement de véhicules neufs, de pièces de rechange, de fournitures consommables (lubrifiants, produits de peinture, etc.) et de travaux en cours. Leur valeur nette s'élève à 40 403 328 au 31 décembre 2023 DT et ils représentent environ 58% du total des actifs.

Comme il est plus amplement indiqué dans la Note IV.5 des états financiers, les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que des frais de transport, manutention, assurance, transit et autres coûts directement attribuables à leur acquisition, et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires, **ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure**. Les principales méthodes de valorisation appliquées par la Société à ses stocks de marchandises sont le coût individuel (ou spécifique) pour les véhicules neufs et le coût unitaire moyen pondéré pour les pièces de rechange.

Il existe donc un risque de surévaluation du stock du fait que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains articles, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation du stock suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination du coût d'entrée.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée des articles en stock, en particulier les véhicules neufs, sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et appliquées correctement, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les valeurs nettes de réalisation et identifier les articles qui doivent être dépréciés. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles internes et systèmes d'information mis en place par la Société pour la gestion physique et comptable de ses stocks ;
- Assisté à l'inventaire physique des différentes catégories de stocks (véhicules neufs, pièces de rechange, fournitures consommables et travaux en cours) ;
- Vérifié que les stocks de fin de période incluent les marchandises en transit et les articles conservés chez des tiers mais qui sont la propriété de la Société, et ne comportent pas les articles vendus pour lesquels il y'a transfert du contrôle aux clients ;
- Vérifié, pour un échantillon d'articles, que les coûts d'acquisition ont été déterminés correctement et que les prix d'achat des articles importés ont été convertis en dinars tunisiens en appliquant le cours de change à la date de la transaction ou le cours de change prévu dans le contrat d'achat des devises à terme (en cas de couverture de la transaction) ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition des stocks sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées ;
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies sur les stocks dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses

déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Cabinet Chaabane pour le Conseil la Formation et l'Audit SARL

SOCIETE 3A CONSULTING

Mohamed AFFES

Housseem KALLEL

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Tunis, le 25/04/2024

Messieurs les Actionnaires de la société

STA-S. A

Zone Industrielle Borj Ghorbel – 2096 Ben Arous - Tunisie

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nos travaux ont révélé l'existence des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice 2023 :

A. Transactions et opérations avec les parties liées

- **Les ventes et prestations de services :**

La société TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » a réalisé au cours de l'exercice 2023 des ventes de marchandises et prestations de services (véhicules, pièces de rechanges et prestations de services) pour les sociétés liées suivantes :

Tiers	Ventes TTC	Solde 31/12/2023
STE CME (SAV)	17 857	-
STE CHAABANE ET CIE (SAV)	75 831	52 293
CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES (SAV)	566	-
MAHFOUDH BAROUNI (SAV)	269	-
Total	94 523	52 293

- **Les charges engagées avec des sociétés liées et les dettes rattachées :**

La société TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » a réalisé au cours de l'exercice 2023 des achats auprès des sociétés liées suivantes :

Tiers	Achats TTC	Solde 31/12/2023
CME	50	-
Total	50	-

II. Les Emprunts

Au cours de l'exercice 2023, la société Tunisienne d'Automobiles « STA-SA » a contracté deux nouveaux emprunts bancaires dont le montant restant dû au 31 décembre est de 24 716 446 DT. Ces emprunts se détaillent comme suit :

Désignation	Montant de l'emprunt	Montant Court terme	Taux d'intérêt annuel
CCT BIAT	15 676 868	1 000 000	TMM+1.5%
CCT AB	3 920 118	-	TMM+1.5%
CCT UIB	80 452 360	23 716 446	TMM+2%
Total	100 049 346	24 716 446	

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

A. Rémunérations servies aux dirigeants :

- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration N°03/2018 en date du 21 Novembre 2018.
- La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 129 240 dinars et une prime annuelle brute de 18 460 dinars. La rémunération brute au 31/12/2023 s'élève à 147 700 dinars.
- Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;
- La rémunération accordée au Directeur Général Adjoint est fixée par décision du Conseil d'Administration N°02/2021 en date du 25 Juin 2021. La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 144 565 dinars.
- La rémunération brute au 31/12/2023 s'élève à 144 565 dinars.
- Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : une voiture de fonction, un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

Les obligations et engagements de la société « STA-S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme :						
- Indemnité / Rémunération	-	-	292 265	-	-	-
- Jetons de présence	184 615	184 615	-	-	143 750	143 750
Total	184 615	184 615	292 265	-	143 750	143 750

B. Rémunérations servies aux administrateurs :

Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 s'élève à 328 365 dinars, telle que fixés par le conseil d'administration n°1/2023 du 16/02/2023, figurant au passif du bilan et détaillés comme suit :

- c. Le montant brut accordé au cours de l'exercice 2023 au Président conseil d'administration s'élève à 184 615 dinars.
- d. Les jetons de présence accordés aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 143 750 dinars.

C. Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

Les rémunérations des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2023, constatées en charges à payer, est de 23 750 dinars.

En dehors des conventions précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Les commissaires aux comptes

Cabinet Chaabane pour le Conseil la Formation et l'Audit SARL

SOCIETE 3A CONSULTING

Mohamed AFFES

Housseem KALLEL